Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de TOULON

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nº 2022-09 - 14

Nombre de Conseillers 33

Séance du 27 septembre 2022 Diffusée en direct sur la chaine youtube de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer ********

En exercice:

33

Présents

28

L'an deux mille vingt deux, le vingt-sept septembre,

Représentés: 5 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER

réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de

Monsieur le Maire.

OBJET:

Etaient présents: Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Conseillers Municipaux: Mesdames AIELLO Béatrice,

Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT,

Amandine, ETCHANCHU Helen, , GROC Cynthia, MONTLAUR

Ambre, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE

Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann,

PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, STOPPOLANI Gilles,

Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

CREATION D'UNE VOIE DOUCE

TRANCHE 1

DEMANDE D'AIDE

AUPRES DU

FINANCIERE

VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux: Mesdames Laura GENEVOIS (procuration à DEPARTEMENT DU VAR Monsieur Dominique OLIVIER), Sabine GIACALONE (procuration à Madame Christine ORSINI), Astrid MANOUKIAN (procuration à Cynthia GROC), Mireille NEVIERE-MAESTRONI, (procuration à

Monsieur Gilles STOPPOLANI), Monsieur Olivier AÏSA (procuration à

Monsieur le Maire).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire

de séance.

Rapporteur: Madame Ambre MONTLAUR

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20220927-DEL20220914-DE Date de télétransmission : 29/09/2022 Date de réception préfecture : 29/09/2022

Dans le cadre de sa stratégie globale pour créer une trame de circulations douces sur son territoire et conformément à son diagnostic « mobilité douce », la Commune a décidé de relier le centre-ville au front de mer.

Vu la délibération du Conseil Départemental A23 en sa séance du 22 mars 2016 relative au dispositif d'accompagnement des projets d'investissements conduits par les Communes et EPCI.

Considérant la volonté de la Commune de favoriser les modes de déplacement doux ;

Considérant la nécessité de sécuriser les piétons et vélos sur un espace dédié et parfaitement identifié;

La Commune souhaite créer une voie douce qui reliera, dans un premier temps, le centre-ville au front de mer.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide départementale pour l'opération suivante :

« Création d'une voie douce – tranche 1 ».

Cette voie de 2 000 ml et 8 000 m² environ sera disposée sur les accotements d'un axe routier régulé entre 30 et 50 km/h, en modifiant les trottoirs et espaces verts existants.

Il est précisé que le revêtement proposé doit être durable, non glissant et présenter des caractéristiques écologiques notables.

La signalisation doit être claire et explicite pour les utilisateurs de la voie comme pour les automobilistes. Les carrefours et traversées de chaussée doivent être conçus pour donner priorité aux modes de déplacement doux.

La voie doit permettre aux cyclistes et piétons d'évoluer et cohabiter en toute sécurité

Il est proposé à l'Assemblée Communale de retenir la programmation suivante et de se prononcer sur cette opération pour laquelle la Commune sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental du Var :

Création d'une voie douce – Tranche 1	COUT DE L'OPERATION ET AIDES FINANCIERES SOLLICITEES
Conseil Départemental du Var	250 000,00 €
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	500 000,00 €
Autofinancement	250 000,00 €
Total HT	1 000 000,00 €
T.V.A 20 %	200 000,00 €
Total TTC	1 200 000,00 €

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20220927-DEL20220914-DE Date de télétransmission : 29/09/2022 Date de réception préfecture : 29/09/2022

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'exprimer la demande d'aide financière du Département pour l'année 2023, telle qu'elle ressort du programme exposé ci-dessus,

Autorise le Maire à solliciter l'aide financière mentionnée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Malre

Philippe BARTHI

Le Secrétaire de Séance

Yannick GUEGUEN

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20220927-DEL20220914-DE Date de télétransmission : 29/09/2022 Date de réception préfecture : 29/09/2022